

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mars 2023
Procès- verbal

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, Mme PERRET Marie-Christine, M. BRAILLON Roger, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme COMOGLIO Annick, M, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia.

Absent : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 27 février 2023

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 à la mairie de Saint-Julien.

M. Eric CASATI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité.

1) Modification du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Le Département en concertation avec la municipalité a modifié le tracé du PDIPR traversant les communes du territoire de la CAVBS

Concernant le tracé de Saint-Julien, le changement est mineur ; il s'agit de rallonger la boucle existante afin que le parcours englobe la petite carrière, futur géosite grâce à un détour par « Le Gonnu » et un passage aux Granges d'Espagne.

Il est précisé que le PDIPR propose une connexion entre les communes.

La commune doit signer une convention avec le Département pour acter ce nouveau tracé.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide ce nouveau tracé et autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Département.

2) Acquisition de la parcelle B 981 de 50m², route du Beaujolais

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le contexte et l'historique concernant le projet d'acquisition de la parcelle B981.

L'objectif principal de cette acquisition est, conformément à l'OAP de l'entrée Est du village, d'assurer la sécurité des usagers de la voie au niveau du futur lotissement le Clos des Bruyères, et de l'accès à ce lotissement.

Au moment de l'OAP, l'acquisition de ce triangle de 50m² était supposée comme possible à l'euro symbolique. Les choses n'ont pas été actées au moment de la division du terrain en 3 et de la vente des lots.

Une proposition d'acquisition a donc été faite par la commune aux propriétaires le 7 novembre 2022 à hauteur de 2500€, basée sur le prix au m² des acquisitions précédentes de la commune, dans des circonstances comparables.

Les acquéreurs ont refusé cette offre le 22 décembre 2022. Ils proposent à la commune un prix de 5000€ pour cette parcelle, basée sur une estimation de perte de 10 000€ lors de la vente de leurs lots amputés des 50m².

Madame le Maire lit à l'assemblée le courrier des propriétaires en date du 15 février 2023 proposant la vente à 5000€.

Elle indique par ailleurs la possibilité de mettre un emplacement réservé sur cette parcelle dans le cadre du futur PLUi.

Elle propose à l'assemblée de se prononcer sur l'offre de vente à 5 000€ formulée par les propriétaires en indiquant les deux options :

-accepter cette offre afin de pouvoir sécuriser l'accès et de terminer l'aménagement de l'entrée Est du village, et accepter, de fait, une tarification au m² haute.

-ne pas accepter l'offre pour ne pas créer de précédent et rester juste et équitable envers les vendeurs précédents qui ont accepté un tarif de vente au m² plus bas, au risque de ne pas pouvoir procéder à l'aménagement de ces 50m² et de les voir gêner l'accès au lotissement et la sécurité routière sur le secteur.

S'ensuit un débat entre les conseillers municipaux où les arguments en faveur et contre l'acceptation de la proposition sont échangés. Les avis sont partagés.

La proposition de vente des acquéreurs pour un montant de 5 000€ est donc mise au vote.

7 sont contre, 4 sont pour et 3 s'abstiennent.

Le conseil municipal à la majorité décide de refuser l'offre des propriétaires faite à la commune pour la vente de la parcelle B981 pour 5000€.

-Examen des demandes de subventions

Madame le Maire présente à l'assemblée la listes des demandes de subventions pour le budget 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité décide que les subventions seront proposées comme suit au vote du budget 2023, conformément aux critères préalablement définis.

AFM Téléthon	150€
AFSEP	150€
AGIVR	500€
AGLB centre de loisirs Denicé	718€
Association Claude Bernard	Pas de besoin pour 2023
Association Culturelle St Julien	600€ (soutien exceptionnel à l' édition d'un livre)
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	65€
Club de l'amitié	100€
Handball ST julien Denicé Gleizé	2500€
JSP	300€
Le monde Combattant	100€
Les raisins du trail	300€ dont 100€ exceptionnels
MFR Charentay(1 élève de St Julien)	65€
Rhone 44	200€ dont 100€ exceptionnels
UDJ (60 ans)	200€(dont 100€ soutien exceptionnel ; anniversaire de l'association)
Rased	80€
Sou des écoles	200€
Comité des fêtes	500€ (en réserve)
Association des familles de Blacé (Centre de loisirs)	1 000 €

Les demandes de subventions en provenance d'associations sociales ou solidaires seront soumises au CCAS.

Le calcul de la subvention d'équilibre pour l'association des familles de Blacé qui tente de réactiver le centre de loisirs pour les vacances et les mercredis n'est pas définitif. Des éléments complémentaires seront communiqués de sorte de valider le montant définitif de la subvention au moment du budget.

-Information sur les décisions prises en vertu des compétences déléguées au Maire par le conseil municipal :

Suite à la consultation pour la réalisation de diagnostics obligatoires amiante et plomb avant travaux pour le rénovation énergétique de l'école, 4 offres ont été reçues. L'entreprise Sodiatec/Calad'environnement : a été retenue pour 1250€ HT

-Un devis de 9840 € a été signé pour l'accompagnement AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) par le Département sur l'opération de rénovation énergétique de l'école.

Questions diverses

- La CAVBS a lancé une grande enquête mobilité sur tout le territoire. Il est important d'y répondre en tant qu'habitant, travailleur mais aussi en tant qu'élu. Le Maire rencontrera le bureau d'études le 20 mars.

Observations, questions à faire remonter avant. Le but est d'adapter le schéma des mobilités aux besoins recensés.

- Les services de l'Etat multiplient les communications sur l'état des ressources en eau et laissent entrevoir d'ores et déjà des possibilités de restrictions des usages. Le fleurissement communal risque donc d'en subir également. Le projet d'acquisitions de récupérateurs d'eau avance.
- Les ateliers numériques proposés les jeudis après-midi par l'UDAF à la mairie vont se poursuivre pour encore 10 séances. Le cout est financé par la CAVBS
- Raccordement à l'eau potable du lotissement le Clos Chopin. Le lotisseur a signé le devis pour l'intégralité des travaux
- Pour le bon fonctionnement des services, il est rappelé qu'il est important d'accuser réception des mails de la mairie, lorsque c'est explicitement demandé, et particulièrement pour les convocations aux réunions du conseil municipal.
- Une réunion de travail sur le PLUih est prévue le jeudi 9 mars. Vérification sur un fond de carte du zonage validé. Tous les conseillers sont conviés.
- La commission finances sera prochainement convoquée avant le vote du budget.
- Les conseillers sont invités à regarder le site nouvelle formule et à faire remonter leurs remarques et corrections.
- Rappel : le repas des aînés aura lieu le 01/04.
- Une banderole annonçant la randonnée est en cours de commande
- Le projet de rénovation énergétique de l'école est en cours de lancement.
- Une cuve de récupération d'eau de pluie d'une capacité de 5000l est en cours de commande pour le local voirie
- Le projet d'installation d'une sirène sur le toit de la mairie par les services de l'Etat se poursuit.
- Le comité de fleurissement essaie d'aller vers un fleurissement économe en eau. Les plantations auront lieu le 11 mai.
- La vente de terreau en partenariat avec l'association culturelle s'annonce compliquée cette année. (Problème de délais, de couts, de colisage) . Une solution est recherchée.
- Géoparc : une nouvelle référente dynamique et force de propositions a été accueillie. Etudier la possibilité d'accueillir une réunion du Géoparc au musée, d'apposer le logo du Géoparc sur les communications communales etc ? Un géo événement est en préparation en partenariat entre l'association culturelle, le comité de fleurissement et l'école. Le 6 juin une exposition sur le thème de la géologie et une conférence sur l'interaction des arbres avec les autres êtres vivants sont prévues à la salle des fêtes
- Une réunion de travail sur les conditions de mise à disposition de la salle des fêtes est prévue le 27/03 à 18h. Tous les conseillers sont conviés.
- Un point sera à faire sur l'avancée du plan de prévention des risques.
- Annonce lors de la réunion du SRDC (Syndicat Rhodanien du Cable) : fin d'accès gratuit des mairies au réseau câblé pour internet.

- Antenne. Une nouvelle DP a été posée pour un projet sur le même tènement que la précédente mais avec une implantation décalée en zone Nn. (Cave coopérative près du bassin). Le collectif a fait d'autres propositions à l'opérateur.
- Des élus de Salles veulent agrandir le parcours trail existant. Saint-Julien est peu concernée
- Le sou des écoles aimerait emprunter la friteuse. Les modalités de prêt sont à définir. La question du nettoyage après utilisation reste compliquée.
- Liste des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 5 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h33

Le secrétaire de séance,
Eric Casati

Le Maire,
Nathalie Pétrozzi-Bedaniari

